

COMPAGNONNAGE PLATEAU 2020

Date limite de dépôt des dossiers à la DRAC (de préférence par voie électronique)

au plus tard le 1^{er} février 2020, délai de rigueur

Pour vérifier les conditions d'éligibilité ainsi que les pièces à joindre impérativement à cette demande, merci de vous reporter à la **présentation complète du dispositif**.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Compagnie « accueillante »

Nom de la compagnie conventionnée			
Directeur(trice) artistique			
Adresse de correspondance			
Personne à contacter			
Tél. (fixe/portable)		Courriel	

Montant de la subvention annuelle versée par la DRAC dans le cadre de la convention		
La compagnie a-t-elle déjà obtenu une aide au titre du compagnonnage ?	OUI	NON
Si oui, en quelle année ?		

Si cela n'a déjà été fait, merci d'adresser un bilan du compagnonnage au conseiller DRAC référent et à la DGCA.

La compagnie en convention avec le ministère de la Culture souhaite faire une demande dans le cadre du dispositif « Compagnonnage » pour collaborer avec l'artiste suivant :

Artiste accompagné (e)

Nom et prénom			
Nom de sa compagnie (le cas échéant)			
Personne à contacter			
Tél. (fixe/portable)		Courriel	

Cet(te) artiste a-t-il(elle) déjà présenté une demande auprès du ministère de la Culture ?	OUI	NON
Si oui, préciser dans quel(s) cadre(s) et pour quel(s) projet(s) ?		

Résumé des objectifs du compagnonnage du point de vue de la compagnie « accueillante »

Résumé de la note d'intention du projet de l'artiste accompagné et de l'intérêt de ce compagnonnage dans son parcours

Calendrier synthétique du compagnonnage envisagé

Date de début du compagnonnage :

Date de la création de la compagnie accueillante :

Date de la maquette de l'artiste accompagné :